

● (2010)

En réponse au rapport des actuaires, le président du Conseil du Trésor de l'époque a déclaré qu'il allait apporter des changements justes et raisonnables quant à leur importance pour les contribuables, tout en signalant que le maintien de la valeur d'achat des pensions était un principe auquel le gouvernement avait toujours adhéré et auquel il restait fidèle. Il est intéressant de noter la façon dont il a allié ces deux conclusions. Il a commencé par dire que certains spécialistes estiment que nous pouvons nous attendre à longue échéance à des taux d'intérêt qui seront de 3 à 4 p. 100 plus élevés que le taux d'inflation.

Si je trouve la chose intéressante, c'est que depuis 55 ans la seule période de cinq ans où le taux d'intérêt a été d'au moins 4 p. 100 a coïncidé avec les cinq premières années de la dépression. Je suis prêt à reconnaître que de l'avis de maints spécialistes, les politiques économiques du gouvernement actuel nous conduiraient inévitablement à une nouvelle dépression, mais ce n'est certes pas l'assise sur laquelle le gouvernement veut s'appuyer pour élaborer ses régimes de pensions.

Par ailleurs, il est possible que ces spécialistes se trouvent au ministère des Finances. En fait, il est même possible qu'ils figurent parmi les soi-disant spécialistes du ministre des Finances (M. Chrétien). Après tout, il n'a cessé de nous servir des prévisions financières marquées au coin de l'optimisme le plus délirant depuis qu'il occupe son poste.

À dire vrai, il y a spécialistes et spécialistes. Certains, comme le ministre des Finances, ont perdu toute crédibilité. D'autres sont très respectés. J'estime de notre devoir de chercher à découvrir ce que les économistes de renom prévoient comme rendement réel à ce niveau. En fait, les seules années où le rendement réel a été supérieur à 3 p. 100 sont celles où la hausse de l'indice des prix à la consommation a été inférieure à 4 p. 100. Cette hausse de 4 p. 100 était celle que le programme de lutte contre l'inflation s'était fixée à l'origine, mais ce n'était qu'une occasion de plus pour le gouvernement de se complaire dans des prévisions par trop optimistes.

Quoi qu'il en soit, après avoir fait parader ces spécialistes, le président du Conseil du Trésor a dit qu'il voyait deux options fondamentales: ou maintenir le régime actuel et voir lequel de ces soi-disant spécialistes avait raison, ou procéder sans délai à des rajustements spéciaux. À l'époque, le ministre a dit que l'enjeu, nommément le bien-être des futurs contribuables et retraités, était beaucoup trop important pour que nous puissions courir le risque de maintenir les dispositions en vigueur.

Quand le gouvernement a présenté les nouvelles dispositions, il jouait aussi, avec le sort de nos fonctionnaires. Et pourtant, on a laissé entendre que les risques encourus étaient moins élevés.

On nous présente quelque chose d'encore plus nébuleux qu'en 1973. En 1973, nous connaissions au moins la moitié de l'équation. Nous savions à combien environ se chiffraient les prestations que nos retraités allaient probablement recevoir, mais nous ne savions pas combien cela coûterait.

Cette mesure ne nous apprend toujours pas combien cela coûtera, mais en plus, nous ignorons à combien se chiffrent les prestations dans l'avenir. Le gouvernement nous demande d'agir à l'aveuglette, de payer un prix inconnu pour une série de prestations tout aussi inconnues. Le public mérite mieux que cela. Nous devons découvrir combien coûteront ces presta-

Pensions

tions dans l'intérêt du public en général et, de la même façon, nous devons assurer aux fonctionnaires qu'ils toucheront une pension décente, une pension raisonnable en fonction de l'évolution future du coût de la vie.

Voilà la raison des deux questions que j'ai posées à la Chambre le 3 novembre dernier. Je crains que ces arrangements spéciaux ne fournissent pas des prestations raisonnables aux fonctionnaires à la retraite. Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est que le régime a été divisé en trois groupes, soit la GRC, les forces armées et la Fonction publique. Avant d'adopter n'importe quel projet de modification de ce régime où des milliards et des milliards de dollars sont en jeu, dans notre intérêt et dans l'intérêt du public, nous devons nous assurer qu'à l'avenir le régime garantira des prestations raisonnables à des coûts raisonnables.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déclaré aujourd'hui qu'il était prêt à accepter dans l'immédiat de faibles réductions des prestations. Il est certain que les trois premières années, les fonctionnaires n'auraient pas droit à l'indexation intégrale. Toutefois, le gouvernement ne précise pas quel taux d'indexation sera appliqué dans l'avenir: un demi ou un quart de l'indice du coût de la vie? Qu'est-ce que le gouvernement propose? Qu'est-ce que les fonctionnaires peuvent s'attendre à recevoir, dans l'avenir, en situation inflationniste? Il nous faut obtenir les réponses à ces questions avant de pouvoir nous prononcer sur le projet de loi.

La deuxième partie de ma question du 3 novembre concernait le coût du programme. Je le répète, il me semble, et je suis bien prêt à accepter une mise au point de la part du président du Conseil du Trésor, que les modifications qui ont été présentées imposeront au trésor public une lourde charge destinée à financer le compte de pensions de la Fonction publique, charge qui pourrait être de l'ordre de un million de dollars chaque année.

Ce transfert est dû à l'utilisation que l'on fait de ce postulat arbitraire d'un intérêt de 4 p. 100. J'ai dit tantôt que l'actuaire en chef supposait un rendement de 4 p. 100 de l'argent pour contrebalancer le postulat qu'il n'y aurait pas d'augmentations de salaire dans l'avenir. Cela ne signifie nullement qu'il n'avait besoin que 4 p. 100 d'intérêt. Il avait besoin du rendement supplémentaire des intérêts pour contrebalancer le manque à gagner dû au postulat sur les salaires. Et pourtant, ce que le gouvernement nous propose de faire, monsieur l'Orateur, c'est d'utiliser ces revenus dits excédentaires provenant de la caisse de retraite pour payer les pensions indexées.

Nous avons entendu aujourd'hui le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) nous décrire un seul côté de la médaille. Il a parlé des revenus d'intérêt excédentaires, des gains fortuits que l'on réalise sous forme d'intérêts. Si les taux d'intérêt montent de nouveau dans l'avenir, ce sera sans doute parce que l'inflation sévit de nouveau. Si les taux d'intérêt sont élevés, les augmentations de salaire sont aussi élevées. Si l'on réalise des gains inattendus sous forme d'intérêts, on subit aussi des pertes inattendues sous forme d'augmentation de salaire, puisque nous garantissons une pension calculée à partir du salaire final. Voilà qui est fort simple à comprendre. Une chose neutralise l'autre. Il ne peut pas faire ce que le gouvernement vient de faire et accaparer les revenus supplémentaires provenant des intérêts, dire que c'est pour les pensionnés et que les pertes supplémentaires qui découleront de l'inflation future seront